



## Droit d'entrée avec boisson alcoolisée

Par **Damien2205**, le **13/08/2018** à **13:30**

Bonjour

Merci pour ce forum et vos services [smile3]

Dans un lieu privé (location d'une salle) notre entreprise peut-elle organiser un apéro/soirée de rencontres professionnelles avec la formule suivante :

- droit d'entrée à 5 € incluant une boisson alcoolisée ou pas (vin, bière ou jus de fruit uniquement)
- droit d'entrée à 7,5 incluant deux boissons alcoolisées ou pas (vin, bière ou jus de fruit uniquement)

N'ayant pas de licence débit de boisson nous ne vendrons pas d'alcool sur place, uniquement des boissons chaudes ou jus de fruit.

Ceci se ferait en pré-vente sur internet via une billetterie en ligne.

Merci pour votre retour  
et bel été à toutes et tous  
Damien

Par **morobar**, le **13/08/2018** à **18:45**

Bjr,

Tout est toujours possible, mais avec l'accueil du public et le service sur site de boissons alcoolisées (donc licence "R" insuffisante) mieux vaut vous adresser à un traiteur qui sait gérer ce genre de choses.

Par **Tisuisse**, le **14/08/2018** à **07:28**

Bonjour,

Et un traiteur qui est titulaire de la licence adéquate.